

**OBJET    GRAND PRIX DU ROMAN METIS 2014**  
**DOTATION DE 5 000,00 EUROS AU LAUREAT 2014**

---

Le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion. Porté en collaboration avec l'association La Réunion des Livres (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Les lauréats du prix qui a été mis en place en 2010, sont :

2010

Maryse Condé pour son livre « En attendant la montée des eaux » paru aux éditions C Lattés ; une mention spéciale a été attribuée à Fouad Laroui pour son livre « Une année chez les Français » paru aux Editions Julliard ;

2011

Lyonel Trouillot pour le roman « La belle amour humaine » ( Actes Sud) ; une mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, Catherine Pinaly, pour son roman « Sur une feuille de songe » ( L'Harmattan).

2012

Tierno Monénembo pour son roman « Le terroriste noir » paru aux éditions du Seuil ;

2013

Léonora Miano pour son roman « La saison de l'ombre » paru aux Editions Grasset.

## Rapport n°14/4-40

Dans le cadre de ce prix, une cérémonie de remise du prix au lauréat aura lieu dans la première quinzaine de décembre 2014. Le lauréat recevra à cette occasion de la Ville de Saint-Denis un trophée mettant en valeur les principes humanistes portés par le prix, ainsi qu'une dotation de 5 000,00 €, comme convenu dans le règlement du prix.

Je vous demande donc :

- D'approuver la dotation de 5 000,00 euros pour 2014 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix Roman Métis de la Ville de Saint-Denis ;
- De m'autoriser à décerner le prix conformément au règlement en vigueur

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14440-1-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014



Gilbert ANNETTE

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du samedi 28 juin 2014  
Délibération n° 14/4-40

**OBJET GRAND PRIX ROMAN METIS 2014**  
**DOTATION DE 5 000,00 EUROS AU LAUREAT - 2014**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-40 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur René-Louis PESTEL, 13<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse /Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Monsieur Sudel FUMA en Commission C/J/S et 1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la dotation de 5000,00 euros pour 2014 qui permettra de récompense le lauréat du Grand Prix Métis de la Ville de Saint- Denis.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140628-14440-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/07/2014



Gilbert ANNETTE